

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 21 (1975)
Heft: 7-8

Rubrik: Le courrier de nos lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le courrier de nos lecteurs

Chère Madame,

Depuis le 24 avril dernier, je ne décolère pas, aussi ai-je pensé à confier mon tourment à la si compétente et si compréhensive directrice « du Messenger Suisse ».

Voici ce dont il s'agit : ayant assisté ce mercredi 23 avril à la « Porte de la Suisse rue Scribe, à la présentation du film : « Le saisonnier » (d'Alvaro Bizzani) Colonia Libera Italiana Bienne. J'ai été outrée de la façon dont l'hospitalité suisse est traitée. Ces Italiens venus travailler en Suisse pour gagner leur vie et celle de leur famille contestent et de quelle façon les lois suisses et les règlements les concernant.

En tête d'un journal italien, on peut lire « un bébé de 5 mois expulsé de Suisse, etc...

Je ne comprends pas que l'on fasse à Paris un tel film, donnant de la Suisse une image fautive. Une Française assise près de moi et à laquelle je disais mon indignation m'a répondu : « Je ne croyais pas que les Suisses traitaient les émigrés de cette façon, quel manque de cœur.

Je crois que Pro Helvetia n'a pas pensé aux conséquences que peuvent avoir sur l'esprit des Français un pareil film. Plusieurs Suisses mis par moi au courant de cette projection ont été aussi scandalisés.

Peut-être ai-je tort ? Je voudrais en être sûre et c'est pour cette raison que je m'adresse à vous. Faites de ma lettre ce que vous voudrez, je vous laisse juge et en m'excusant de vous importuner avec cette histoire, je vous adresse, chère Madame, mes très bons souvenirs.

G. Nizzola

Nizzola, 8, avenue du Bel-Air, Paris 75012.

*Chère abonnée,
Pro Helvetia, infiniment plus compétent que moi qui n'ai pu voir et juger ce film saura vous répondre et justifier la motivation de ce film. Réd.*

Rennes le 19 mai 1975
Marie-Thé Clarin, Weisgerber, boulevard des Trois-Croix, 35000 Rennes, à Madame Silvagni-Schenk, directrice du Messenger Suisse.

Chère Madame,

Votre message du 10/5/75 est si charmant, si plein de sympathie que j'ai eu envie d'écrire : « Chère Amie » !

J'ai été contactée par l'Union suisse de l'Ouest, j'envoie mon adhésion par le même courrier et me fais une joie d'aller au premier rendez-vous le samedi 31 mai à l'Auberge du Vieux-Moulin du Boël pour connaître M. le Consul et son épouse qui honoreront de leur présence le repas préparé par M. Steffler. J'espère quand même que, par la suite, j'aurais des rendez-vous... moins nocturnes : mon éducation, très helvète, m'a-t-on dit, a fait de moi une couchetôt ! Qu'on ne m'en veuille pas. Vous m'offrez de vous écrire, de vous donner de mes nouvelles... vous êtes gentille ! Mais mon style échevelé ne détonnerait-il pas dans de très sérieuses publications ?

Mais si je puis être utile à celui ou celle qui débarque, plein de nostalgie, sous ce ciel breton maussade et pluvieux dont Rennes a le triste privilège, alors je lui offre mon amitié. Il suffit de m'écrire ou de téléphoner. Je vais voir les malades à l'hôpital, leur parle des livres et serai ravie d'évoquer les montagnes et les lacs si chers à nos cœurs.

Et aux G.I.C. j'ai aussi une cordée d'amis, présidée par M. Jeannet de Viutobres (dont le berceau de famille se situe à Rosières, tout près de Travers). Notre 1^{er} de Cordée, actuellement pour quelques jours en Suisse, serait certainement très heureux d'accueillir dans nos

échanges épistolaires, tous les compatriotes solitaires, handicapés ou non, qui auraient besoin de chaleur humaine. Il ne faut pas rester isolé, qu'on le sache bien. Je répondrai immédiatement à tout appel. Que personne ne reste replié sur ses propres souffrances.

Chère Madame, vous regrettez que je ne sois pas à Paris... mais j'y suis née. Mon village, dans le XVI^e s'appelle Auteuil. Si mon grand-père Gustave Fédet est de Vallamaud ; dessus, et représente la Suisse du côté maternel, ma grand-mère paternelle, en Alsace, s'appelait Anne Schweitzer, ce qui prouve qu'en des temps très anciens la Suisse a été très bien représentée dans nos familles.

Mais si je ne vis pas à Paris, j'y vais parfois et serais heureuse de vous connaître à mon retour de vacances dans le Jura neuchâtelois. Mon plus jeune fils Jean-François y fêtera ses vingt-cinq printemps... c'est son plus cher cadeau d'anniversaire chaque année.

En attendant... une petite photo vous permettrait de me connaître un peu dès maintenant ? Je vous l'offre, dans l'Amitié.

Veillez croire, Chère Madame, à tous mes plus chaleureux messages...

Marie-Thé Clarin

Bravo, Chère lectrice, vous êtes l'une de celles dont notre colonie a le plus besoin.

Chère Madame,

Je viens de prendre connaissance du Message du Conseil Fédéral sur les droits politiques des Suisses de l'étranger.

Ayant consacré mon activité à défendre ou soutenir les intérêts suisses à l'étranger, j'ai été très désagréablement surpris et déçu par la lecture de ce document.

Ce projet de loi n'apporte rien de ce qu'on pouvait attendre de l'article 45 bis de la Constitution fédérale. Je dirai même que ce projet de loi, tout à fait inutile, a un caractère paternaliste par-

ticulièrement déplaisant pour les Suisses de l'étranger. Dans ces conditions, j'ai cru bon de rédiger à votre attention un propos que je vous serais très obligé de bien vouloir publier dans vos colonnes, qui pourrait être intitulé « Droit de vote des Suisses à l'étranger ».

Je vous remercie d'avance et vous prie d'agréer, chère Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Louis Gillieron

Le 16 octobre 1966, le peuple suisse a inclus les Suisses de l'étranger dans la communauté helvétique en adoptant l'article 45 bis de la Constitution fédérale.

En application de cet article, le Conseil fédéral propose aux Chambres une loi réglant l'exercice des droits politiques des Suisses vivant à l'étranger.

Le Message du Conseil fédéral ne prévoit pas de représentation de ces Suisses en tant que tels, aux Chambres fédérales, ni le droit pour eux de voter par correspondance, ce qui eut été le prolongement normal de la décision du peuple suisse. Il leur offre simplement de voter dans leur commune, lorsqu'ils sont en Suisse — à la condition qu'ils s'y inscrivent chaque fois un mois à l'avance par la voie consulaire.

Qui va faire usage de cette loi si elle est adoptée ? Pratiquement personne ou bien peu. Le Message en question le reconnaît lui-même. Alors, pourquoi l'avoir préparée ? Peut-être pour se donner bonne conscience en égard à l'article 45 bis voté par le peuple suisse, il y a huit ans déjà ?

Les 300.000 Suisses de l'étranger ne sont plus les hommes et les femmes que le pays ne pouvait pas nourrir sur son territoire. Une partie importante d'entre eux sont les antennes de notre industrie, de nos banques, de nos assurances, de notre commerce et de nos activités culturelles. Il y a aussi un nombre accru de fonctionnaires ;

bien qu'en service détaché, ils sont privés de l'exercice de leurs droits civiques.

Les Autorités fédérales sont loin de l'esprit qui a présidé à l'introduction de l'article 45 bis en élaborant ce projet de loi, qui ressemble à une aumône. Il est vexatoire, et d'autant plus inutile, qu'avec de simples dispositions administratives, on peut faire beaucoup mieux.

Les Suisses qui désirent exercer leur droit de vote n'auraient qu'à demander à leur consulat d'être inscrits en permanence sur les listes électorales de leurs communes d'origine. S'ils sont en Suisse, au moment d'une votation, ils n'auraient qu'à se présenter à leur bureau de vote, munis de leur passeport. Voilà qui n'exigerait pas de loi et donnerait, sans bruit, satisfaction. Il est donc souhaitable que les Chambres fédérales renoncent à ce projet de loi sans objet et incapable de satisfaire les Suisses de l'étranger, sauf les fonctionnaires fédéraux qui vont y trouver un traitement préférentiel.

Jean-Louis Gillieron

P. S.

qu'en pensent les Suisses de France

Réd.

Madame,

... Je me permets également d'attirer votre attention sur le nouveau travail que nous allons entreprendre, mon épouse et moi-même au sein d'une Association dans laquelle nous allons retrouver deux autres familles de suisses de l'étranger, Pierre et Hélène Buchet et Georges et Ariane du lac de Fugères.

En accord avec eux, nous avons pensé qu'il était possible de s'adresser à vous car nous aurions aimé pouvoir passer un article dans le *Weltschweizer* ou le *Message*, nous permettant de présenter ce travail auprès d'enfants qui ont perdu le contact avec la réalité, formule de travail encore inédite en France, et également préciser que notre Association, si elle a bénéficié de diverses subventions et si,

agréée, elle est financée par des organismes de tutelle telles que la sécurité sociale ou l'Action sanitaire et sociale, a besoin de fonds pour satisfaire à l'équipement des maisons où vivront des couples d'éducateurs (dont nous trois, familles suisses faisons partie) et où les enfants seront accueillis.

Je me permets de vous joindre un prospectus imprimé présentant le service de Placement Familial Spécialisé et de Psychothérapie, dans lequel nous allons travailler. Peut-être est-il possible de l'insérer dans le prochain *Message* ? Peut-être faudrait-il un article plus documenté que je pourrais écrire ? Peut-être pouvez-vous également me conseiller de m'adresser à d'autres publications suisses ?

Voilà beaucoup de questions, que je me permets de vous soumettre. Soyez assurés, Monsieur, de nos respectueux sentiments.

Solstices

Association déclarée selon la loi de 1901

48190 Le Bleynard

Cette association a été créée pour permettre de venir en aide à des enfants souffrant de troubles du caractère et de l'affectivité, certains d'entre eux étant privés de famille, d'autres, gravement atteints, n'ayant jamais trouvé ou ayant perdu le contact avec la réalité.

Pour les enfants que nous évoquons, le placement dans de grandes collectivités est, le plus souvent, contre-indiqué. Nous créons donc, en altitude, un service de placement familial spécialisé et de psychothérapie. Les enfants seront accueillis dans des familles d'éducateurs spécialisés, à raison de quatre ou cinq par famille.

Chaque famille d'accueil habitera une maison de village, de hameau ou une ferme. Les enfants y mèneront une vie normale, allant à l'école du village. Le père de famille aura une activité artisanale.

suite page (31)

plus tard, je fis un rapprochement avec la Joconde qui a la même particularité. Sous l'œil je lisais une inscription « L'occio que tuto vede ». Je repartais troublé, baissant la tête devant la grandeur des sommets, en faisant un acte de contrition pour mes petits péchés d'enfant.

A l'alpage, les pâtres m'attendaient, heureux de me recevoir et grand-mère leur remettait une petite provision de tabac. Sans doute, ils ont tous disparu aujourd'hui. Mais leur souvenir ne m'a jamais quitté. Je respire encore la bonne odeur de foin sec de la paillasse de ma couchette et je revois les grandes tartines de pain de seigle que l'on me servait, beurrées, sur lesquelles étaient étendues de généreuses tranches de lard. Ce qui me faisait plaisir aussi, c'était quand un vieux pâtre venait, à l'aube, me réveiller :

— Debout, Chimo ! C'est le moment de te lever pour venir voir de près les chamois, les « camos » comme on dit dans le pays. A ce moment du matin entre le jour et la nuit, nous allons du côté du troupeau de chèvres en transhumance, certains d'y trouver nos chamois descendus pour venir de près voir les biquettes. Dès que nous étions près du troupeau, nous nous mettions à plat ventre et rampions sans faire de bruit.

Pour un montagnard, comme mon pâtre, entre des cornes de chèvres et de chamois, la différence ne lui paraissait pas grande. C'est ainsi que soudain, celui-ci saisit à pleines mains les pattes d'un chamois plus imprudent que les autres. L'animal crut sa dernière heure venue. Je le vois encore, son museau souffler, respirer fort et faisant des efforts désespérés pour échapper à l'étreinte de son ennemi. Mais après l'avoir caressé, nous le rendîmes à la liberté. Il s'en alla du côté des glaciers.

Mon oncle Ernest habitait à l'entrée de la vallée, à Badio, et tra-

vailait dans une firme chimique.

Avec mes cousins, je passais mon temps dans les vignes où nous allions nous baigner dans le Tessin à « Barolgia ». J'aimais beaucoup mes oncles et mes tantes qui ont aussi disparu aujourd'hui, même mes cousins qui avaient le même âge que moi.

L'oncle Ernest avait un rûcher près de la station des C.F.F. et quand j'y pense, j'ai encore le goût de miel au fond de ma bouche. Voilà quelques unes de mes raisons d'aimer le Tessin. Chaque fois que j'arrive à Airolo, je suis comme un Hébreux qui retrouve sa Terre Promise. Je sens un souffle frais et nouveau circuler dans mes poumons.

Maintenant, je suis un exilé qui ressent souvent une nostalgie d'être privé de mon cher pays.

Alors, je fredonne cette « canzonetta » de mon Tessin : « Il mazzolin di fiori ».

Joachimo Dazzi

Va et découvre ton pays

Le jury composé de MM. G. Borgeaud, E. Leuba, W. Rotach, M^{mes} C. Francillon N. Silvagni-Schenk, ont couronné le récit de M. Joachimo Dazzi qui reçoit deux cartes de vacances de 8 jours pour aller à la découverte des régions de son choix.

M. Roland Karlen se voit attribuer douze bouteilles de ce bon vin du Pays de Vaud et M^{me} Marie-Jeanne Donzelot, un foulard de Givenchy.

P.S. Si vous avez une idée de concours à succès, écrivez-nous. Nous l'examinerons et peut-être la réaliserons.

(suite de la page 26)

Un service central permettra les interventions thérapeutiques individuelles pour les enfants qui en auront besoin.

COMMENT POUVEZ - VOUS NOUS AIDER !

Pour que l'association puisse implanter son service dans la région choisie, en Lozère, il lui faut assurer un **apport personnel** afin de pouvoir bénéficier de prêts.

C'est pour cet apport que nous vous sollicitons, afin de pouvoir acquérir des maisons familiales, ou équiper celles que nous avons louées ou acquises, et pour commencer à édifier le service central.

Vous êtes sollicités une fois pour toutes.

Que votre don se monte à 5 F ou 10, 20, 30, 40, 50 ou 100 F, ou davantage, votre participation est capitale pour nous permettre de donner le départ à notre entreprise.

Vous pouvez remettre la somme que vous nous consacrez, soit directement en espèces à un délégué de l'association muni d'une carte, en échange d'un reçu,

soit par chèque postal : C.C.P. N° 93 642 Montpellier, soit par chèque bancaire au nom de « **Solstices** », 48190 Le Bleynard.

Vous aurez ainsi participé à la création d'une réalisation-pilote, dont les enfants concernés seront directement les bénéficiaires.

Nous vous en remercions vivement.

Le Président de l'Association :
Bernard Durey

Chers abonnés,

Je vous félicite d'entreprendre une si belle tâche et vous souhaite de la réaliser avec tout l'enthousiasme que vous démontrez. Je souhaite que les Suisses de France répondent vite et généreusement à votre appel.

Réd.